



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MISEREY-SALINES DU 16 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Miserey-Salines, sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Michelle HANRIOT-COLIN, Christiane TILLY, Ada LEUCI, Monique ARDAIL, Florence LEUPARD, Dominique VAUCHEY, Marie-Irène GORIOT, Lydie PRETOT

Messieurs : Denis JOLY, Bertrand SCHECK, Frédéric COURTET, Jean-Claude ROY, Jacques LOMBARD, Thierry BACON, Alexandre EDEINGER, Claude HAUSTETE

Pouvoirs : Patricia ESTAVOYER à Marcel FELT, Gabrielle FERRAO à Ada LEUCI, Christelle BEAUSOLEIL à Michelle HANRIOT-COLIN, Yves GIRARD à Dominique VAUCHEY

Absents Excusés : Patricia ESTAVOYER, Gabrielle FERRAO, Christelle BEAUSOLEIL, Fabrice THEVENOT, Marjolijn COURBET, Yves GIRARD

Secrétaire de séance : Jean-Claude ROY

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2025
- Délibérations :
 - 1) Construction d'un atelier municipal : demande de subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL
 - 2) Construction d'un atelier municipal : demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs (Contrats PAC 2022-2028)
- Information virement de crédits n°4/2025
- Questions diverses
- Informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le quorum étant réuni, M. Jean-Claude ROY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 du CGCT) :

M. le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de ses délégations :



Décisions du Maire par délégation au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales-					
Domaine	Numéro	Date	Objet	Parties	Montant
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-124	25/11/2025	Pavillons les Nuelles : habillage de rives de toit	SIMONIN TOITURES (25870 GENEUILLE)	388 € HT/426.80 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-134	02/12/2025	Groupe scolaire : acquisition de deux armoires	UGAP (77444 MARNE LA VALLEE)	665.16 € HT/798.19 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-135	04/12/2025	Cantine : acquisition de pare-doigts	BURDIN MARINGE (25000 BESANCON)	952.60 € HT/1143.12 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-136	05/12/2025	Cimetière : acquisition d'un traceur GPS pour la benne	NORAUTO (25480 ECOLE-VALENTIN)	158.33 € HT/189.99 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-137	05/12/2025	Ecole maternelle : fourniture et pose d'un store enrouleur	RM STORES ET FERMETURES (25480 ECOLE-VALENTIN)	436.98 € HT/524.38 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-138	08/12/2025	Matériel technique : cession d'une balayeuse	HEITMANN (25410 VELESMES ESSARTS)	3 000 €
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-139	10/12/2025	Lavoir : réfection de la toiture	SIMONIN TOITURES (25870 GENEUILLE)	11642 € HT/13970.40 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2025-140	11/12/2025	Groupe scolaire : installation d'un second moniteur pour le visiophone	FRANCHE COMTE FERMETURES (25480 ECOLE VALENTIN)	851.42 € HT/1021.70 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2026-01	29/01/2026	Salle polyvalente : acquisition de vaisselle	BERSOT (25000 BESANCON)	730.64 € HT/876.77 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2026-02	06/02/2026	Ecole maternelle : fourniture et pose d'un chauffe-eau	ROUZÉ Franck (25870 GENEUILLE)	616.39 € HT/678.03 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2026-03	12/02/2026	Plateforme sportive : fourniture et pose d'un module complémentaire sur bloc d'escalade	ESCAPADE (57155 MARLY)	895 € HT/1074 € TTC

Mme VAUCHEY demande des précisions sur la balayeuse ayant fait l'objet d'une cession (décision n° 2025-138). M. JOLY lui répond qu'il s'agit d'une ancienne balayeuse d'un tracteur, qui ne servait plus depuis de nombreuses années et avait été démontée du tracteur.

➤ Délibérations :

Construction d'un atelier municipal : demande de subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel, au stade Avant-Projet Définitif, du projet de construction d'un atelier municipal (travaux) est de 578 581.82 € HT.

A cela s'ajoutent :

- Maitrise d'œuvre : 55 380 € HT
- Etudes (études de sol, détection de réseaux, bornage, relevé topographique) : 9 093.50 € HT
- Coordination SPS : 2 690 € HT
- Contrôle technique : 2 900 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).



Le coût total du projet s'élève à 648 645.32 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	129 729 €	20 %
Conseil Départemental	Contrats PAC 2022-2028	194 593 €	30 %
Auto-financement			
Fonds propres		324 323.32 €	50 %
Total HT		648 645.32 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation du projet présenté pour un montant de 648 645.32 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études) ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et s'engage à assurer le financement de la partie non subventionnée du projet.

**Construction d'un atelier municipal : demande de subvention au Conseil
Départemental du Doubs (Contrats PAC 2022-2028)**

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel, au stade Avant-Projet Définitif, du projet de construction d'un atelier municipal (travaux) est de 578 581.82 € HT.

A cela s'ajoutent :

- Maîtrise d'œuvre : 55 380 € HT
- Etudes (études de sol, détection de réseaux, bornage, relevé topographique) : 9 093.50 € HT
- Coordination SPS : 2 690 € HT
- Contrôle technique : 2 900 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Doubs (contrats PAC 2022-2028).

Le coût total du projet s'élève à 648 645.32 € HT.



Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Conseil Départemental	Contrats PAC 2022-2028	194 593 €	30 %
Etat	DETR-DSIL	129 729 €	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		324 323.32 €	50 %
Total HT		648 645.32 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation du projet présenté pour un montant de 648 645.32 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études) ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental du Doubs (contrats PAC 2022-2028) et s'engage à assurer le financement de la partie non subventionnée du projet.

Information virement de crédits n°3

Virement de crédits n°4/2025

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
Opération 403 : Bâtiment associatif Article 21318	- 15 200 €	
Opération 420 : Lavoir Article 21318		+ 8 500 €
Opération 386 : Vidéoprotection Article 21534		+ 6 500 €
Opération 35 : Mairie Article 2188		+ 200 €



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :

- | | |
|--------------------------------|--|
| Délibération n° 2026-06 | Construction d'un atelier municipal : demande de subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL |
| Délibération n° 2026-07 | Construction d'un atelier municipal : demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs (Contrats PAC 2022-2028) |

Le secrétaire de séance
Jean-Claude ROY

Le Maire
Marcel FELT